

LA VAE EN OCCITANIE

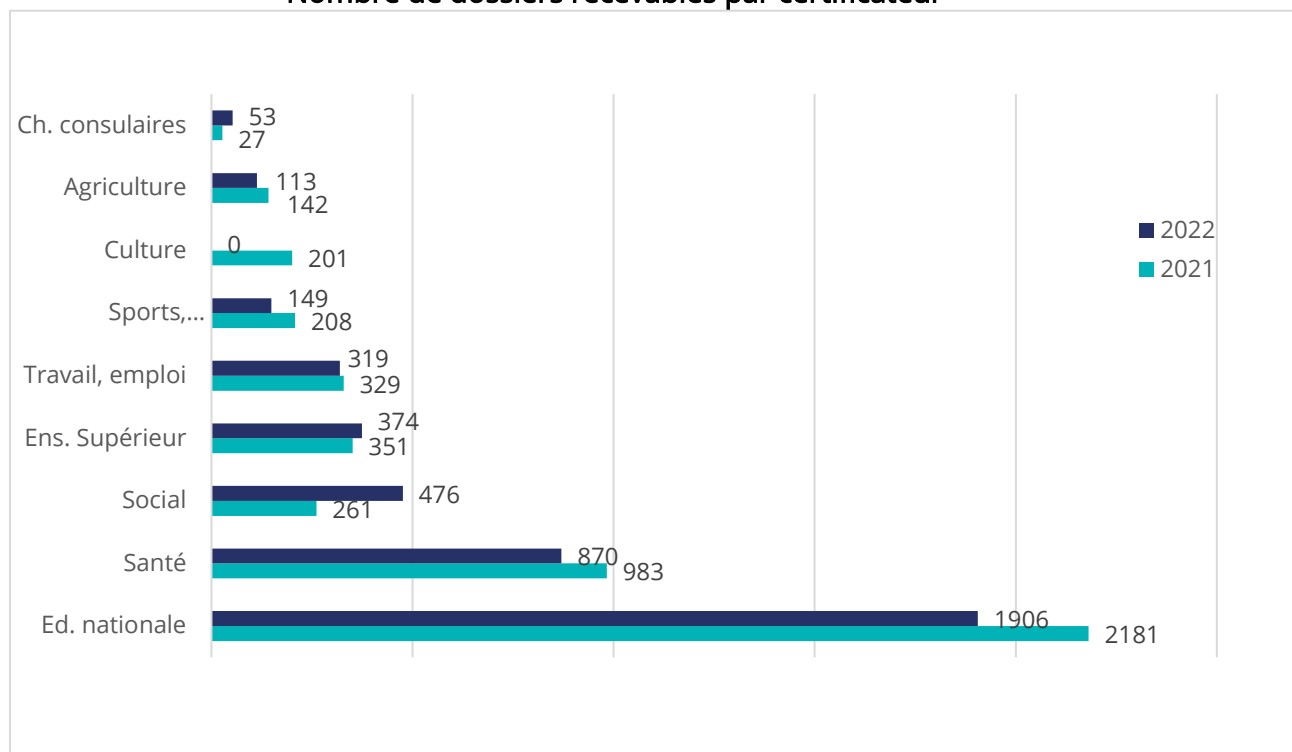
CERTIFICATEURS RÉGIONAUX, LES RÉSULTATS EN 2021 ET 2022

Les candidats à la VAE en 2021 et 2022

Les dossiers recevables en Occitanie.

Les certificateurs régionaux ont déclaré recevables 4 683 dossiers en 2021. Après avoir reculé de 14 % en 2020 (4 054 dossiers) en raison de la crise sanitaire, ce chiffre est à la hausse : 15 % de plus en 2021. Cette embellie n'est pas cependant pérenne. Avec 4 260 dossiers recevables en 2022, c'est de nouveau une baisse de 9 % entre 2021 et 2022. La reprise d'activité n'a pas permis de retrouver le niveau de candidatures d'avant la crise sanitaire : 4 718 dossiers en 2019. Cette baisse entre 2021 et 2022 n'affecte pas les demandes visant les certifications des ministères chargés du social (+ 82%), de l'enseignement supérieur (+ 7 %) et des chambres consulaires (+ 96 % sur un petit effectif en 2021).

Nombre de dossiers recevables par certificateur



Source : Certificateurs Occitanie – Traitement Carif-Oref Occitanie

En 2022, 5 certificateurs regroupent 91 % des demandes recevables, contre 88 % en 2021. Ce sont les ministères chargés de l'Education nationale (45 % de l'ensemble des demandes recevables), du paramédical et du social (31 %), de l'Enseignement supérieur (9 % des dossiers) et le ministère chargé du Travail (7 %). En 2021, les demandes visaient sensiblement les mêmes certificateurs : 47 % pour l'Education nationale, 27 % pour le paramédical et le social, 7 % pour l'Enseignement supérieur et 7 % pour les titres professionnels du ministère chargé du Travail.

LA RECEVABILITÉ

Pour s'engager dans une procédure de VAE, le candidat déposait un dossier de demande de recevabilité auprès du certificateur. Tous les justificatifs qui attestaient d'au moins une année d'activité professionnelle en lien avec la certification visée, devaient être joints à cette demande. Deux mois après cet accusé de réception, le candidat était officiellement informé de la recevabilité ou du rejet motivé de sa demande. Un jury devait alors se tenir dans les 12 mois qui suivaient l'avis de la recevabilité. Avec la réforme de la VAE mise en place à partir du 1^{er} janvier 2024, le dossier de recevabilité change de nature. Il est complété en amont par un « diagnostic de faisabilité » réalisé avec un architecte-accompagnateur de parcours.

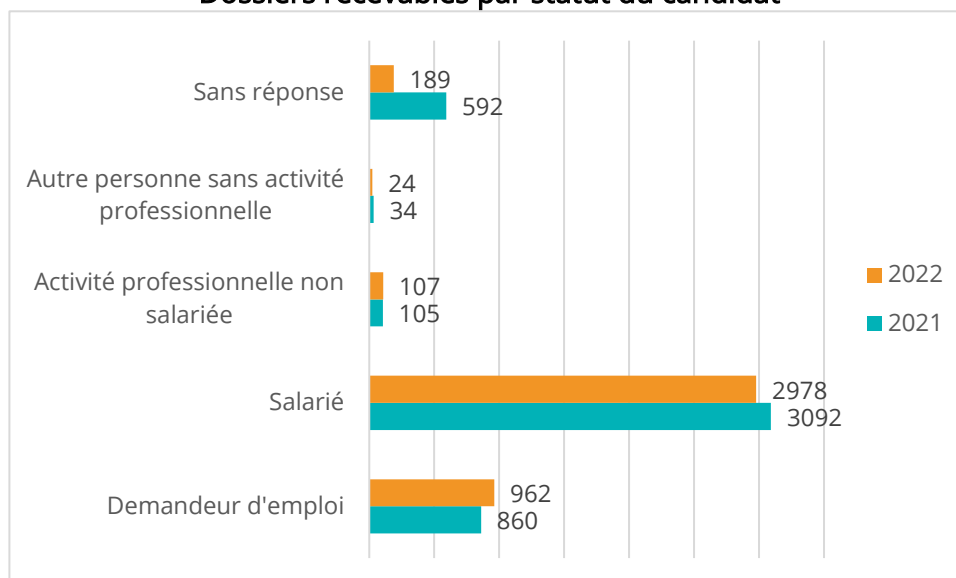
Les femmes représentent les deux-tiers des candidats.

En 2022, les femmes déposent 68 % des dossiers recevables, comme les années précédentes. Des différences selon le genre apparaissent dans les types de certifications recherchées. 94 % des candidats aux certifications paramédicales et sociales sont des femmes et elles représentent 60 % des candidats aux diplômes de l'Education nationale. Il semblerait donc que le dispositif de la VAE est davantage mobilisé dans les secteurs paramédicales et sociales. Les hommes visent pour 65 % des diplômes de l'agriculture.

Les candidats sont majoritairement des actifs en emploi.

En 2021 et 2022, les salariés, tous types de contrats confondus, restent majoritaires et leur part progresse : 66 % en 2021 et 70 % en 2022 contre 61 % en 2020. Les non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales...) présentent 2 % des dossiers en 2021, 3 % en 2022 contre 6 % en 2020. La part des non-salariés retrouve son niveau habituel, environ 4 % pour les années précédant la crise sanitaire. Les candidats en recherche d'emploi sont moins nombreux (18 % en 2021, 23 % en 2022) contre 33 % en 2020. Cette baisse est constatée aussi par le ministère du Travail. Dans cette période marquée par une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, ces derniers semblent privilégier l'emploi à la formation ou la VAE. On note par ailleurs un léger retour (1 %) des personnes sans activité professionnelle (bénévole, retraité...), qui étaient absents du dispositif depuis 2 ans.

Dossiers recevables par statut du candidat

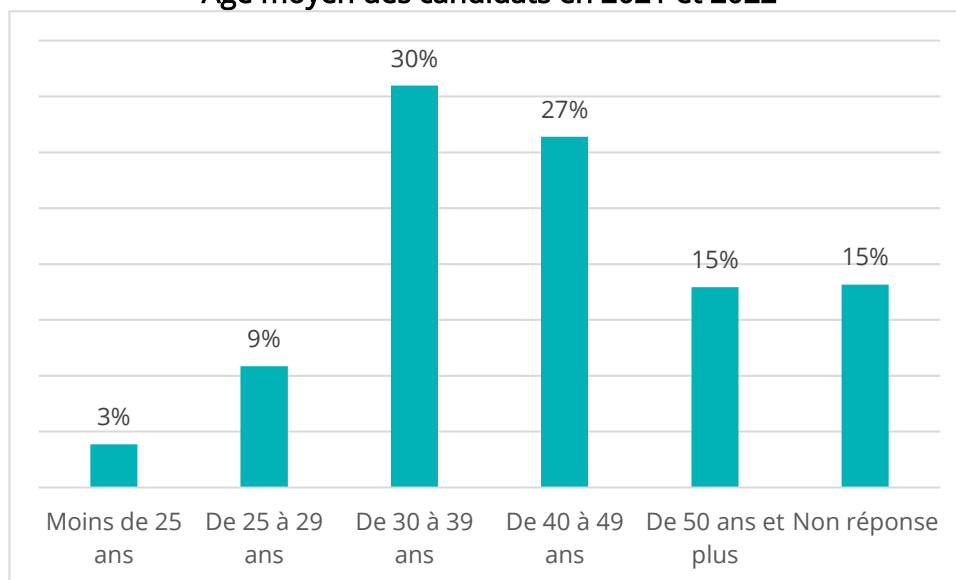


Note de lecture : Hors ministères chargés du Travail pour 2021, des Sports pour 2021 et 2022.

43 % des candidats ont moins de 40 ans.

En 2022, la majorité des candidats avait plus de 40 ans : la VAE s'adressait à un public très expérimenté et plus âgé. Depuis 2017, un public plus jeune s'intéresse à la VAE. 43 % des candidats de 2021 et 2022 ont moins de 40 ans, 42 % plus de 40 ans. Pour la plupart des certificateurs, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 30-39 ans. 52 % des candidats aux diplômes de la santé, 64 % pour le social et 56 % de l'enseignement supérieur ont entre 40 et 49 ans. La part des moins de 25 ans est stable depuis de nombreuses années. La réforme de la VAE devrait conduire à un élargissement du public entrant dans le dispositif, car la condition d'activité minimale d'un an d'expérience professionnelle pour qu'une demande soit recevable est supprimée.

Age moyen des candidats en 2021 et 2022



Note de lecture : Certains certificateurs n'ont pas été en mesure de donner la répartition par âge : le ministère chargé du Travail pour 2021, l'Education nationale pour 55 % de leurs candidats en 2022.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement comprenait une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat à la formalisation de son dossier de validation. Le candidat était également préparé à l'entretien avec le jury ou à la mise en situation professionnelle. Cet accompagnement était facultatif mais fortement recommandé et pouvait être pris en charge financièrement par différents dispositifs (aide à la VAE pour les demandeurs d'emploi, plan de développement des compétences, compte personnel de formation). Les données sur l'accompagnement étaient trop partielles pour être exploitées.

La réforme de la VAE vise à renforcer l'accompagnement du candidat avec l'intervention dès le début du parcours d'un architecte-accompagnateur de parcours (aide au dossier de faisabilité, co-construction du parcours et suivi, préparation au passage en jury, gestion financière, entretien post-jury...).

2 475 personnes ont obtenu une validation en 2021 et 2 408 en 2022.

En 2021, 2 475 candidats occitans ont obtenu tout ou partie d'un diplôme par la VAE, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2020. L'ensemble des jurys en 2021 ont délivré 65 % de validations totales, 23 % de validations partielles et 11 % n'ont pas donné de validation. En 2022, 67 % de validations totales et 21 % de validations partielles ont été délivrées. 12 % des candidats n'ont obtenu aucune validation.

Le ministère de l'Éducation nationale est le plus important certificateur régional avec plus de la moitié des jurys (51 % en 2021, 47 % en 2022). Viennent ensuite les ministères chargés des Solidarités et de la santé avec près d'un tiers des jurys (30 % en 2021, 29 % en 2022). Ces certificateurs totalisent 81 % des validations totales et partielles en 2021 et 75 % en 2022 (77 % en 2020).

Résultats des jurys par certificateur en 2021 et 2022

	Validations totales		Valid. partielles		Pas de validation		Ensemble	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Ed. nationale	70 %	70 %	19 %	18 %	11 %	12 %	1 435	1 252
Santé	29 %	37 %	49 %	46 %	22 %	18 %	533	353
Social	91 %	81 %	7 %	13 %	1%	6%	310	429
Ens. supérieur	80 %	87 %	18 %	12 %	2 %	1%	250	233
Travail, emploi	90 %	91 %	6 %	5 %	4 %	4 %	70	125
Sports	45 %	36 %	20 %	19 %	35%	45%	111	83
Culture	75 %	44 %	25 %	35 %	0 %	21%	4	172
Agriculture	72%	61 %	22 %	24 %	6%	14 %	67	70
Ch. consulaires	94 %	94 %	6 %	6 %	0 %	0%	18	16
Total	1 929	1 832	646	576	320	325	2 798	2 733

On note la part importante de validations totales pour la plupart des certificateurs, à l'exception des ministères chargés de la santé et des sports. Les métiers des sports et du secteur sanitaire étant encadrés par la législation, les jurys sont extrêmement attentifs à la complétude de l'expérience des candidats. Cela explique sans doute le faible taux de validations totales et le taux très élevé de validations partielles.

Les ministères chargés du Travail et du social présentent les taux de validations totales les plus élevés. Les candidats « faisant fonction » sont nombreux dans les métiers du social ; ils maîtrisent bien leur environnement de travail. Pour le ministère de la Culture, les jurys qui comprennent un entretien et une mise en situation, se déroulent souvent sur 2 ans : les candidats vus en jurys en 2021 ont été déclarés recevables en 2019. Une nouvelle session de VAE a démarré en 2022.

Plus de la moitié des candidats a obtenu un diplôme de niveau 4 ou 3.

En 2021, 59 % des candidats a validé une certification de niveau 4 ou 3. Ils sont 56 % dans ce cas en 2022. Le niveau 3 (CAP-BEP) autrefois majoritaire est visé par un quart des candidats : 25 % en 2020, 27 % 2021, 29 % en 2022. Ce niveau est surtout présent pour les titres professionnels du ministère chargé du Travail, où il représente 35 % des diplômes obtenus en 2022. Le niveau 4 (Bac) est encore le niveau le plus visé par la VAE. Il est essentiellement présent pour les diplômes requis pour les métiers de l'aide à la personne : ministère chargé de la santé et de l'Education nationale. Le niveau 5 (BTS, BUT...) baisse : 32% en 2020, 24 % en 2021 et 18 % en 2022. Le niveau 5 est porté par l'attractivité des BTS de l'Education nationale. « La rénovation de certains diplômes a eu un impact marqué sur la demande de VAE, par exemple le BTS Management des unités commerciales devenu BTS Management commercial opérationnel. Le renforcement des exigences des nouveaux référentiels a également provoqué une baisse des demandes de VAE », selon la Note d'information DEPP du ministère.

Niveaux des certifications obtenues à l'issue des jurys (validations totales) en 2021

	Niveaux 8 à 7	Niveau 6	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Sans niveau	Tous niveaux
Min. Educ. nationale	0 %	11 %	35 %	35 %	18 %	0 %	1 011
Min. Santé	0 %	1 %	0 %	99 %	0 %	0 %	155
Min. Social	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	281
Min. Ens. supérieur	39 %	55 %	6 %	0 %	0 %	0 %	201
Min. du Travail	0 %	5 %	38 %	29 %	29 %	0 %	63
Min. Sports	2 %	4 %	36 %	58 %	0 %	0 %	50
Min. de la Culture*	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3
Min. de l'Agriculture	8 %	0 %	25 %	58 %	8 %	0 %	48
Ch. consulaires*	0 %	53 %	47 %	0 %	0 %	0 %	17
Total en %	5 %	13 %	24 %	32 %	27 %	0 %	100 %
Nbre valid. totales	83	242	433	585	486	0	1 829

Niveaux des certifications obtenues à l'issue des jurys (validations totales) en 2022

	Niveaux 8 à 7	Niveau 6	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Sans niveau	Tous niveaux
Min. Educ. nationale	0 %	22 %	29 %	33 %	17 %	0 %	875
Min. Santé	0 %	1 %	0 %	99 %	0 %	0 %	129
Min. Social	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	347
Min. Ens. supérieur	37 %	58 %	5 %	0 %	0 %	0 %	203
Min. du Travail	0 %	2 %	50 %	18 %	31 %	0 %	114
Min. Sports	0 %	3 %	17 %	73 %	7 %	0 %	30
Min. de la Culture	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	76
Min. de l'Agriculture	0 %	2 %	9 %	81 %	7 %	0 %	43
Ch. consulaires*	0 %	60 %	40 %	0 %	0 %	0 %	15
Total en %	4 %	22 %	18 %	27 %	29 %	0 %	100 %
Nbre valid. totales	78	398	333	492	533	0	1 832

Les certifications recherchées sont concentrées sur un petit nombre de diplômes, tous niveaux confondus. Les certifications les plus recherchées représentent plus de la moitié de l'ensemble des jurys. 54 % des passages en jurys en 2021 et 51 % en 2022 visent des diplômes des secteurs sanitaire et social. En 2021, une dernière session pour le DEES niveau 5 avec l'ancien référentiel est organisée avec 128 candidats, presque à part égale avec le DEES nouveau référentiel et de niveau 6 (grade licence).

Les certifications les plus recherchées

EN 2021

Intitulé des certifications (2021)	Niveau	Nbre de jurys
DEAS (Diplôme d'Etat d'aide-soignant)	4	336
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) spécialité domicile - référentiel 2016	3	223
DEME Diplôme d'Etat de moniteur éducateur)	4	193
DEES (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé) niveau 6	6	161
DEAP (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)	4	147
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	3	135
DEES (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé) niveau 5	5	128
BP JEPS 4 UC	4	65
BP Coiffure	4	57
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) spécialité structure - référentiel 2016	3	49
BTS Management commercial opérationnel	5	44

Les certifications les plus recherchées

EN 2022

Intitulé des certifications (2022)	Niveau	Nbre de jurys
DEAS (Diplôme d'Etat d'aide-soignant)	4	298
DEES (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé) niveau 6	6	254
Diplôme d'Etat de professeur de musique	6	172
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) spécialité domicile – référentiel 2016	3	169
DEME Diplôme d'Etat de moniteur éducateur)	4	164
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	3	106
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) – référentiel 2021	3	105
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) spécialité éducation inclusive – référentiel 2016	3	76
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) spécialité structure – référentiel 2016	3	74
BP JEPS	4	68
BTS Management commercial opérationnel	5	58

On remarque également en 2022, la coexistence du DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social) avec les référentiels de 2016 et 2021. Ce seul diplôme, toutes spécialités et référentiels confondus représente 16 % de l'ensemble des jurys en 2022. Cela explique la difficulté du certificateur pour organiser les jurys. Le CAP Accompagnement éducatif petite enfance retrouve le niveau de demandes qu'il connaissait avant le changement de référentiel en 2019 du CAP Petite enfance. Le BTS Management commercial opérationnel n'a pas encore retrouvé le niveau de demandes d'avant la modification du référentiel en 2021 (plus de 80 jurys pour le BTS Management des unités commerciales en 2020).

Conclusion

La VAE est une voie d'accès aux diplômes ouverte aux personnes qui ne souhaitent pas « retourner à l'école » ou faisant fonction, en particulier dans les métiers paramédicaux ou sociaux. Cependant, le dispositif reste marginal dans l'accès à la certification et connaît une baisse importante des candidats depuis 2013. La réforme de la VAE impulsée par la loi du 21 décembre 2022 a pour objectif la certification de 100 000 candidats en 2027, sur l'ensemble du territoire national. Cela passe nécessairement par une adaptation du dispositif et des pratiques des certificateurs. Les mesures prévoient une simplification de la démarche concernant les dossiers à constituer, le financement et le renforcement de l'accompagnement pour chaque candidat. Cependant, cette massification de la VAE implique aussi de sécuriser l'ensemble du processus aussi bien pour les candidats que pour les certificateurs. En effet, si la VAE est généralement reconnue comme un outil de valorisation et de reconnaissance des compétences, il est essentiel que les diplômes gardent leur valeur de signal sur le marché du travail.

AVERTISSEMENT

Des disparités existent sur les données recueillies auprès des différents organismes valideurs. L'enquête comptabilise des individus aux différentes étapes du processus. L'enchaînement dans le temps de ces étapes varie également en fonction des individus et des certificateurs : dépôt du dossier année n-1, jury dans l'année n.

Il n'est pas possible d'effectuer des corrélations entre les données de chaque étape. En conséquence, les chiffres présentés donnent seulement une photographie à différentes étapes de la validation des acquis sur le territoire régional pour les années civiles 2021 et 2022.

Remerciements

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mission de suivi du dispositif VAE,
confiée au Carif-Oref Occitanie.

Il est réalisé grâce à la contribution des organismes certificateurs publics régionaux :

Dava Montpellier et Toulouse pour le ministère de l'Éducation nationale (enseignement secondaire)
Dreets Occitanie pour les ministères du Travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministère des
Solidarités et de la santé

Draaf Occitanie pour le ministère de l'Agriculture

Drajes Occitanie pour le ministère des Sports olympiques et paralympique

Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier

Institut Agro-Montpellier

Institut national universitaire Jean-François Champollion

Institut supérieur des arts de Toulouse pour le ministère de la Culture et de la Communication

Ipst-Cnam

Purple campus (réseau des CCI Occitanie)

Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault

Université de Montpellier

Université Montpellier 3 Paul Valéry

Université de Perpignan Via Domitia

Université Toulouse 1 Capitole et Toulouse School of Management

Université Toulouse 2 Jean Jaurès

Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Pour en savoir plus

Sur le site www.legifrance.fr

- [Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) dite « Loi Marché du travail » ;
- Expérimentation VAE inversée : [Décret du 26.5.2023](#), [arrêté du 26.6.2023](#)

Publications

- [Note d'information 22.40, DEPP, décembre 2022, \[education.gouv.fr/études-et-statistiques\]\(http://education.gouv.fr/études-et-statistiques\)](#)
- [Bilan des titres professionnels en 2022, Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion, novembre 2023](#)
- [La VAE en Occitanie. Certificateurs régionaux, les résultats en 2020](#)

LA VAE EN OCCITANIE

Certificateurs régionaux, les résultats en 2021 et 2022

Responsable de la publication : Pierre MONVILLE

Auteurs : Dara CHUARD, Anthony CHELLE

Traitement des données : Paul VERMERSCH

Réalisation : Carif-Oref Occitanie

Date de publication : avril 2024